

Avant même que la commission n'entame ses délibérations, le gouvernement avait pris toute une série d'initiatives pour essayer de résoudre ces problèmes et par conséquent de renforcer la gestion et l'imputabilité dans toute la Fonction publique et il en prend encore. Je voudrais parler brièvement de quelques-unes des principales initiatives prises depuis quelques années à cet égard.

Le gouvernement a instauré le système de gestion des politiques et des dépenses, le système des enveloppes et le plan financier correspondant portant sur de nombreuses années. C'était un gros progrès, car ce système constitue un changement important par rapport au système en vertu duquel le gouvernement parle de ses dépenses et des autres questions financières au Parlement et il fournit beaucoup d'informations supplémentaires au Parlement sur les projets de dépense du gouvernement en général. Il donne un cadre de gestion des dépenses qui établit des niveaux pour de nombreuses années pour les dépenses totales et pour les différentes enveloppes ou les différents secteurs. Des comités de direction ont été établis au sein du cabinet afin d'élaborer les politiques et de prendre des décisions dans le cadre strict du système des enveloppes.

● (1730)

L'ex-gouvernement conservateur a mis sur pied des composantes de ce système, mais c'est le gouvernement actuel qui les a consolidées et qui a définitivement instauré le système. Je rappellerai aussi aux députés que le système des enveloppes a été inauguré avant le mandat de l'ex-gouvernement conservateur.

Le programme fiscal actuel, qui a été publié dans le budget de février dernier, n'est que la plus récente preuve que le gouvernement a reconnu l'opinion, exprimée notamment par la Commission Lambert, qu'un tel programme fiscal permettra au Parlement et à la population d'examiner l'ensemble des programmes fiscaux et des priorités sur lesquelles ils reposent. Il présente aussi un contexte fiscal clair au sein duquel les parlementaires peuvent situer les budgets, tant principaux que supplémentaires.

Le système de gestion des dépenses politiques, autrement dit le système des enveloppes, favorise une planification des dépenses en fonction des priorités à partir des enveloppes fonctionnelles établies dans le programme fiscal. Le système a été conçu de façon à permettre de mieux intégrer les décisions prises pour établir les priorités, élaborer les programmes et gérer les dépenses; de décentraliser les pouvoirs décisionnels compte tenu du fait que le gouvernement doit assumer des responsabilités de plus en plus étendues et complexes et compte tenu aussi des mesures et programmes nécessaires pour les assumer. Grâce à ce système les ministères pourront exercer un meilleur contrôle sur les décisions que prend le gouvernement en matière de politique, de planification et de dépenses et avoir suffisamment de temps pour la planification de telle sorte que les ministres pourront examiner les mesures et les programmes actuellement en vigueur et les modifier au besoin en tenant compte des nouvelles priorités du gouvernement. Mais surtout, cela permet au Parlement et au public de voir comment le

### *Dépenses du gouvernement*

gouvernement établit ses priorités et en fonction de quelles contraintes financières il le fait.

Le système de planification opérationnel pluri-annuel mis en place par le Conseil du Trésor constitue un des éléments clés du SGPD. Ce système vise à mieux intégrer la planification des ressources, la budgétisation et la gestion dans l'ensemble de l'administration. Les plans opérationnels pluri-annuels présentés au Conseil du Trésor reposent sur deux concepts clés, la budgétisation en fonction des résultats et la budgétisation aux fins de la gestion. Le premier concept vise à faciliter une analyse budgétaire pratique, mais systématiquement basée sur des intrants et extrants concrets. Le deuxième vise à permettre à tous les échelons de l'administration de comprendre clairement les responsabilités des gestionnaires de la Fonction publique et la façon dont elles se traduisent en besoins budgétaires.

Le bureau du Contrôleur général, créé en 1978, sur la recommandation de la commission Lambert, aide à établir de bonnes méthodes de gestion au sein du gouvernement fédéral en élaborant des mesures et des normes et en recommandant et supervisant l'amélioration de la gestion financière et opérationnelle. Depuis quatre ans, une trentaine de ministères ont participé à l'un des principaux programmes du Contrôleur général intitulé Perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion ou PPCG qui porte sur les méthodes de gestion interne de chaque ministère. Ce programme a permis d'établir des plans d'action pour plus d'une centaine de projets importants visant à améliorer l'organisation, la planification, les rapports internes et externes, l'automatisation, les méthodes de livraisons des programmes, la vérification et l'évaluation des programmes. Ces projets sont maintenant terminés à près de 80 p. 100 et ils commencent à porter des fruits.

Signalons que c'est le bureau du Contrôleur général qui assure la mise en place d'un système beaucoup plus efficace pour l'amélioration des méthodes de gestion et de contrôle, même si, de leur côté, pratiquement tous les ministères font peu à peu des progrès. En fait, la plupart d'entre eux ont perdu un certain nombre d'années-personnes justement à la suite de ces améliorations.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant parler des réalisations importantes que le gouvernement compte à son actif en ce qui concerne l'amélioration de la comptabilité et sa détermination à mieux renseigner les parlementaires et, du même coup, tous les Canadiens, sur les projets de dépenses que nous demandons au Parlement d'approuver.

Les initiatives dont j'ai déjà parlé telles que le système de gestion de la politique et des dépenses et le Perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion, le projet PPCG, sont dans un certain sens des mécanismes internes auxquels le gouvernement recourt pour améliorer ses programmes de dépenses et mieux gérer les fonds approuvés par le Parlement. Cependant, ce qu'il y a de primordial pour assurer un bon contrôle financier c'est que le Parlement soit tenu au courant des questions de finances et de gestion. Le Parlement ayant été mieux informé il est mieux en mesure de jouer son rôle et d'amener le gouvernement à justifier ses méthodes de gestion.